

Kaléidoscope

JOURNAL DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE FINISTÈRE

EDITO

N°17 – Juin 2004

Au fait, qui lit Kaléidoscope ?

Il est tout de même bon de se reposer la question au n° 17 après l'avoir fait en décembre 2000 (n° 6).

Ce journal interne, ouvert dans sa conception, tente de réunir depuis avril 1998 diverses expressions émanant tant des professionnels que des administrateurs.

Quelles appréciations portez-vous aujourd'hui sur son contenu ?

Comme vous le savez l'avenir de Kaléidoscope dépend de vous : de votre intérêt, de vos contributions, de vos suggestions pour faire évoluer, si vous le souhaitez, sa forme comme son contenu.

Soyez nombreux à répondre au questionnaire joint à cet envoi.

Merci

Le Comité de rédaction

*Extrait du rapport moral (chapitre « domaine associatif »)
présenté par le Président à l'Assemblée Générale du 25 juin 2004*

DANS LE DOMAINE ASSOCIATIF

- Le décret sur le contrôle budgétaire des associations (action ARAMIS)
Un décret qui n'en finit pas de faire couler beaucoup d'encre. L'ADSEA 29 au sein du groupement ARAMIS a donc réagi sur les modalités et l'encadrement administratif et procédurier de ce décret. Nous avons été reçus par le Président du Conseil Général et le Préfet du Finistère. Par ailleurs, la concertation de nos organismes nationaux (UNIFED, UNASEA, SNASEA,...) a conduit au dépôt d'un recours en Conseil d'Etat. Dans l'état actuel des discussions, il semble que des avancées intéressantes soient faites. Vigilance là encore, mais ne soyons pas naïfs, devant les coûts en augmentation permanente de l'action sociale en général, d'une part, et d'autre part, l'application de la loi organique/loi de finances, mise en place par la législature précédente, qui impose à tous les ministères de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats. Je ne vois pas comment nos financeurs pourraient ne pas nous appliquer cette même logique.
- Le débat sur les Centres Educatifs Fermés (CEF) en Conseil d'Orientation (COS)
Font-ils encore débat ? Il semble que l'on aille vers des positions moins passionnelles, l'une des raisons principales étant que la volonté de créer un CEF par département ne semble plus aujourd'hui un objectif ; néanmoins notre association a eu le mérite d'en débattre et d'en développer une argumentation. L'UNASEA a apprécié la démarche, même si les conclusions ne vont pas totalement dans le sens de notre union nationale. Lors des journées nationales de l'UNASEA sur le thème « Entre droits, responsabilités et contraintes, quelle protection de l'enfance pour demain ? », les problématiques de la contrainte ont été développées par le professeur Philippe Jeammet (pédopsychiatre). Son cursus, son approche médicale et médico-sociale n'en font pas un chantre de la contrainte et pourtant lorsqu'elle se révèle nécessaire pour la sauvegarde de l'individu, même contre son gré, il n'y a pas à hésiter soutient-il : « ne doit-on pas imposer les contraintes externes pour les opposer aux contraintes internes que l'adolescent s'impose, afin que celui-ci reconquière un espace de liberté ? Vaste programme qui ne peut se satisfaire de position dogmatique tranchée. Le CEF est donc, dit-il, un moyen parmi d'autres, qu'il ne faut ni généraliser, ni stigmatiser par des discours trop théoriques où l'on finit par oublier la réalité : il y a des jeunes en souffrance pour lesquels, les prises en charge proposées ne sont pas adaptées.
Enfin et pour conclure sur ce débat et notre position « sauvegarde », il me faut concéder un oubli dans l'énumération des services qui participent à la prise en charge des cas difficiles, à côté du DAD et du REPIS il y a aussi le SEMO qui prend toute sa part dans l'accompagnement de ces cas.
- Le séminaire sur les associations
La « remise en question » de la place des associations (sont-elles encore dans le coup ?) a permis de faire un séminaire animé, non sur les états d'âme des administrateurs, mais sur la manière dont chacun, professionnel et administrateur, situait son action par rapport à qui et par rapport à quoi. Deux axes d'actions semblent s'être dégagés :

- Développer dans la mesure du possible la relation associative avec les parents. Pour les établissements qui doivent mettre en place un conseil de la vie sociale, c'est peut-être l'opportunité de développer un lien associatif.
- Dynamiser l'appartenance à l'association pour les professionnels de celle-ci, sous des formes qui sont à définir : forum ITES, réseau Intranet.

Pour le premier point, il est important qu'il soit débattu en interne, le conseil d'orientation du 24 mai a été organisé à cet effet.

Néanmoins, nous n'avons pas totalement répondu à notre interrogation fondamentale : une association peut-elle être légitimée, alors que ses adhérents et son Conseil d'administration ne sont pas représentatifs des populations accueillies au sein de ses établissements et services ? Et qu'en est-il de ces derniers ? Ont-ils le sentiment d'appartenir à l'ADSEA29 ? Oui répondent les professionnels mais on ne doit pas mesurer notre engagement à l'aune d'un statut d'adhérent, car il faut éviter la confusion des genres.

Ainsi la légitimité de l'ADSEA 29 dépend plus de sa reconnaissance par les autorités de contrôle, comme acteur de l'action sociale, qui détiennent le pouvoir des orientations politiques. Ces orientations étant validées par un vote démocratique de la société, à l'occasion d'élections nationales, régionales ou départementales. Ainsi le seul espace d'expression spécifique à notre disposition, réside dans nos réponses, plus ou moins innovantes, aux demandes de ces autorités.

- Le développement de notre partenariat avec l'IRTS

Il se poursuit avec plus ou moins de réussite. Une très bonne coopération dans le domaine des centres de documentation qui permet aujourd'hui de disposer sur les deux sites un ensemble documentaire cohérent. Pour le reste le résultat est plutôt mitigé du fait des difficultés internes de l'IRTS.

Ainsi le projet à l'étude d'une union régionale marque le pas, alors qu'à l'évidence les évolutions dans le domaine de la formation professionnelle, militent pour une meilleure synergie des moyens régionaux. Ce qui est rassurant c'est que cette réflexion fait son chemin au sein de la coordination des présidents des cinq principaux instituts de formation de Bretagne. Alors gardons espoir c'est dans l'intérêt de tous et en premier lieu celui des étudiants que ce rapprochement finira par apparaître comme la garantie d'une formation de qualité, adaptée aux orientations actuelles et futures d'action sociale.

Jacques OHREL,

Président de l'ADSEA 29

LE SENS DU PROGRES

Le progrès technologique, un réel plus pour l'humanité ?

Il n'y a pas si longtemps, par-dessus le mur de notre voisinage commun, je devisais avec mon voisin ; un homme d'un certain âge qui a travaillé tout jeune dans l'entreprise familiale de peinture en bâtiment qu'il a reprise par la suite. Nous devisions comme des voisins peuvent le faire, occupés à divers travaux de jardinage dans nos jardins respectifs, quand nos regards se sont croisés et nous en sommes venus à nous saluer.

Chacun délaissant son occupation du moment, nous nous sommes mis à échanger de tout et de rien, comme c'est souvent le cas dans ces occasions-là. C'est à ce moment là que mon honorable voisin se mit à me « *parler d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître* » comme le chante Charles AZNAVOUR. Il me parlait du progrès technique que représente la machine à laver, le lave-vaisselle ou l'aspirateur. Outils modernes sensés révolutionner la vie de l'homme. Sur ces entrefaites il a cette phrase qui sonne comme un couperet « *Nous n'avions pas, à l'époque de ma jeunesse tous ces instruments aujourd'hui si pratiques, mais je demeure bien pensif voire dubitatif sur les bienfaits de toute cette technologie pour le mieux-être de notre humanité* ».

Jugement sans appel qui me laissa tout à fait pensif.

Je me mis comme à l'habitude à regarder mes semblables. Il est une chose qui me frappa. Sans crier gare une des dernières avancées technologiques de notre fin de siècle dernier est le téléphone portable. Il est tellement présent dans notre vie que nous n'y prêtons plus attention. Il est à l'instar d'une seconde nature, nous en avons tous un, il a même supplanté le téléphone fixe. A se demander si l'homme du vingt et unième siècle ne naît pas avec, comme une donation à la naissance. Ce téléphone a changé notre mode de vie et de relation aux autres.

Observons nos semblables. En voilà un qui dans la file au kiosque à journaux nous fait part de la conversation qu'il tient avec une de ses relations sur l'organisation de son prochain week-end. Tous les détails nous sont offerts, rien n'y manque ; et nous sommes ainsi « embarqués » dans l'intimité d'une conversation privée. Voyez l'autre dans les allées d'une grande surface, à l'heure où vous faites vos courses, il est face au rayon des produits huileux et avec à la main sa liste de courses, il appelle sa femme pour lui venir en aide dans le choix de la marque de moutarde qu'il doit prendre. A se demander comment il faisait avant le téléphone portable. Et cet autre dans le train qui, entrant en gare, se croit obligé de biper la personne qui l'attend sur le quai pour lui dire « Houai, salut, nous arrivons à la gare, le train décélère et je ne vais pas tarder à être sur le quai !! » Ça laisse pantois. Pour couronner le tout c'est ce cadre qui assis auprès de vous au café du coin, qui, sans vous prêter la moindre attention, appelle un collègue ? Un client ? Que sais-je et là aussi vous invite à une réunion téléphonique avec maints détails ! Vous pouvez sans le moindre effort en y prêtant un peu attention vous inviter là encore à une réunion de travail pour laquelle vous n'êtes nullement sollicité.

Dans un de ces cas comme en mille vous n'êtes jamais destinataire de la moindre attention pour savoir si cette conversation vous dérange. Si au moment où l'on vous impose cette conversation, vous n'aspirez pas à un peu de quiétude. Que l'intimité des autres vous agresse voire vous importe peu !

Cet outil de modernité a déplacé la sphère privée vers la sphère publique. Les frontières entre ces deux sphères se recouvrent pour plus d'inconforts et de gênes.

Il est bien entendu une évidence que ce nouvel outil technique procure bien des avantages et est bien pratique dans certaines situations.

Mais de grâce, sachons le domestiquer et ne nous laissons pas prendre au dépourvu en le contrôlant en ne nous laissant pas dominer par lui. Il n'y a qu'à entendre les remarques de ceux qui vous appellent sur votre téléphone portable et qui ne peuvent admettre que ce dernier ne réponde pas !

C'est bien de cette observation de mes congénères humains et de leur relation avec cet engin que je me dis parfois que mon vénérable voisin n'a pas complètement tort. L'homme moderne sait-il se servir des apports de la

modernité pour en faire un plus vers plus de mieux-être et non un moins en le subissant.

Notre liberté d'humain et de libre penseur est peut-être à ce prix. Autrement nous allons devoir envier tous ceux qui ont réussi à se passer de tout téléphone portable. Ah, les bienheureux !!!

Gus « le guetteur ».



LE SENS DE L'ENGAGEMENT

Interview de Pierre COCQUEBERT, nouvel administrateur

Pouvez-vous vous présenter : qui êtes-vous ?

L'Ecole Supérieure de Bonneterie de Troyes, devait me conduire normalement, diplôme d'ingénieur en poche, vers l'industrie Textile... il en a été tout autrement. Diplômé éducateur spécialisé, je suis embauché à la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Aube dans un centre éducatif et professionnel pour adolescents.

Ensuite, je suis parti en milieu ouvert toujours dans une Sauvegarde de l'Enfance et de

l'Adolescence... celle du Nivernais, comme chef de service.

La Bretagne m'attirait... suite à une opportunité je suis venu travailler comme directeur dans un foyer de semi-liberté pour jeunes adolescentes à St-Brieuc.

Puis dans un IME à St-Malo pour ensuite arriver à BREST en 1984 comme directeur à l'AGHEB.



Comment êtes-vous entré en relation avec la Sauvegarde ?

Une double raison :

- Le Président de l'AGHEB était un des directeurs de la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère.
- l'AGHEB accueillait et accompagnait des familles avec enfants ou adolescents. Nous étions amenés très souvent à travailler avec les services de la Sauvegarde.

Qu'est-ce qui motive votre engagement ?

Pourquoi devient-on administrateur à la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère ?

J'ai eu la chance de faire un travail que j'ai choisi et qui m'a passionné et beaucoup apporté. Je me devais donc de rendre en retour de mon temps disponible.

Par ailleurs, je me suis toujours battu pour refuser l'exclusion et promouvoir la citoyenneté et mettre en œuvre la solidarité. Je compte bien continuer dans ce sens à la sauvegarde.

Dit-on de vous que vous êtes un homme de convictions ?

Mon engagement comme bénévole Administrateur constitue un acte citoyen de solidarité. Je veux me battre contre toutes formes d'exclusions... Toute personne a le droit de se voir offrir une chance permanente de réaliser un projet de vie autonome, qui implique non seulement l'accès à des ressources et à un toit mais aussi une réelle inscription dans son environnement social.

Quelles appréciations portez-vous sur la vie associative et le fonctionnement du dispositif Sauvegarde ?

La démarche citoyenne que je revendique, je la retrouve dans le fonctionnement de l'Association. L'expression est permise, je n'ai pas ressenti jusqu'à présent le discours compassionnel sur l'exclusion, la précarité... Pour moi l'association est une libre adhésion de personnes qui décident de coopérer de façon bénévole et gratuite pour défendre une cause qui les réunit et font appel pour cela à des professionnels salariés.

L'association doit tirer sa légitimité et sa force du lien qu'elle concrétise avec les personnes en difficulté et de la parole libre qu'elle peut porter auprès des autorités publiques responsables.

Quelles perspectives d'évolution et de développement vous paraissent prioritaires dans l'association ?

Les perspectives d'évolution et de développement me paraissent difficiles actuellement. On nous demande de faire plus et mieux avec les moyens actuels...

La suspicion est toujours grande... nous sommes, il faut le rappeler : des Associations « à but non lucratif ». Nous devons être des partenaires vigilants sur l'évolution des besoins sociaux avec une recherche permanente de solutions, de propositions innovantes... et adaptées aux publics que nous voulons accompagner. Est-ce possible actuellement d'être les partenaires des pouvoirs publics ? Ne risque-t-on pas d'être tout simplement des instruments de politiques publiques ?

LE SENS DE L'OUVERTURE

Compte-rendu – séjour en ROUMANIE

ORIGINE DE LA DEMANDE

En mars 2000, Madame MUNTEANU, Directrice des services de protection de l'enfance de Constantza, sollicite l'association Amitié Brest Constantza (ABC,) afin de réfléchir aux phénomènes de violence dans les institutions accueillant des enfants et des adolescents en difficultés.

Depuis mars 2000, plusieurs missions ont eu lieu avec un même fil conducteur : mieux comprendre la demande roumaine et amorcer des formations/réflexion. C'est dans cette dynamique que la Sauvegarde avait été sollicitée par ABC pour recevoir en 2001, quatre professionnelles roumaines : l'équipe du SEMO avait d'ailleurs accueilli sur toute une journée ces quatre professionnelles.

En 2003, un projet de formation se précise par l'intermédiaire de Madame Sylvie CARIOU, vice-présidente de l'Association Brest Constantza, en contact depuis plusieurs années avec Madame MUNTEANU, précitée, et Madame DRAGU,

doyenne de l'université de psychologie de Constantza. La Sauvegarde à nouveau sollicitée, m'a proposée de m'associer à l'organisation d'un programme de formation de quatre jours, en direction des professionnels roumains de la protection de l'enfance de Constantza.

Ainsi une délégation de 13 personnes est partie du 20 au 27 mars 2004 avec une triple mission portant sur :

- L'économie et le culturel
- L'enseignement
- Le social

Sur ce dernier point, Madame CARIOU, directrice du CMPP Chassagny et moi-même avons proposé préalablement d'intervenir sur :

- La présentation du système français de protection de l'enfance (administratif et judiciaire)
- L'organisation d'une équipe pluridisciplinaire
- Le soutien des professionnels
- Le droit des usagers
- L'élaboration des projets de services.

DEROULEMENT DU SEJOUR

Nos interventions se sont déroulées sur quatre jours à la direction de la protection de l'enfance. Outre les professionnels roumains, des étudiants de la faculté de psychologie et deux professeurs ont été invités à participer à ces échanges professionnels.

- Les deux premières journées, Madame CARIOU et moi-même, nous nous sommes adressées à des responsables administratifs et techniques du service de la protection de l'enfance (directrice des ressources humaines, responsable de la coordination des activités tutélaires, responsable des relations avec les ONG, responsable du service évaluation complexe, inspectrice du service des assistantes maternelles, le responsable des adoptions nationales, etc).

- Le 3^e et 4^e jour, nos interlocuteurs étaient des responsables de centres d'accueil des enfants (centre d'urgence pour l'accueil des enfants des rues, centres pour enfants handicapés, service d'accueil de jour, enfants abandonnés).

- Le 5^e jour et dernier, la matinée s'est organisée en deux temps :

. le premier, nous avons participé à une rencontre avec les ONG implantées sur Constantza.

. enfin, nous avons dressé un premier bilan de nos interventions à la faculté de psychologie, en présence de Madame MUNTEANU et de Madame DRAGU, respectivement directrice de la protection de l'enfance et doyenne de la faculté de psychologie, avec en perspective une poursuite du travail amorcé.

CONSTATS

- Un accueil chaleureux, des professionnels passionnés par nos interventions, d'autant qu'ils sont désireux d'entrer dans l'Union Européenne en 2007 et qu'ils savent qu'ils devront se conformer à la législation européenne en matière de protection de l'enfance.
- Un manque de partenariat entre la faculté et la protection de l'enfance.
- Des responsables de structures ou de services qui demandent à ce que les professionnels chargés de l'encadrement et des soins aux enfants reçoivent une formation professionnelle et acquièrent des techniques éducatives.
- Les professionnels au contact des enfants n'ont reçu aucune formation, si ce n'est les anciens étudiants de psychologie.
- Des visites d'établissements qui ont donné lieu à de nombreuses questions sur « comment optimiser

les moyens humains et matériels ». Ces visites nous ont permis de constater, à la fois de la volonté des responsables à ne rien « dissimuler » de leurs difficultés, et également le manque de moyens des pouvoirs publics.

- Les responsables de la protection de l'enfance et quel que soit leur secteur d'intervention, ne sont pas spécialisés : ils sont médecins, psychologues, ils ont pour certains une formation universitaire mais pas obligatoirement dans les sciences humaines.
- Des demandes de documentation sur les formes organisationnelles françaises, la structuration de la protection de l'enfance, selon les types de handicaps.
- Une difficulté à communiquer entre services, un cloisonnement évident.

NOS ENSEIGNEMENTS

- Les professionnels souhaitent améliorer les procédures de prise en charge
- Ils désirent trouver les moyens de convaincre les politiques de l'utilité du travail social
- Les ONG (organisation non gouvernementales), s'implantent progressivement (1 à Constanza en 1999, 5 en 2004). Elles fonctionnent sur leurs fonds propres, ont leur siège à l'étranger (ex : la fondation You Too - Suède, la fondation Don Bosco - Allemagne). Pour avoir visité un de leurs centres, leur projet de prise en charge est plus structuré, alliant l'éducation et le professionnel. Les moyens sont conséquents comparés aux autres lieux d'accueil visités.

- Les centres d'accueil ont des capacités importantes (104, 156, 86, 74, 77 enfants).

- Certains responsables de structures font appel au sponsoring pour améliorer les conditions d'accueil.

Leurs préoccupations rejoignent les nôtres : accessibilité des lieux pour les personnes handicapées, lutte contre la toxicomanie, le SIDA, la violence et la délinquance (pas de tribunal pour mineurs).

En fait, nous avons découvert un système de protection de l'enfance qui fait penser au modèle français, il y a une cinquantaine d'années : des associations novatrices, une administration en recherche, des actions pionnières...

EVALUATION

Lors de chaque session, nous avons demandé aux professionnels d'évaluer notre prestation. Vingt quatre fiches évaluatives nous sont revenues et ont été traduites.

Elles portent sur une demande d'informations plus précises sur :

- La scolarité des mères mineures
- Le programme de développement psycho-moteur des enfants de moins de 1 an
- L'implication des bénévoles
- La prise en charge des graves déficiences mentales
- L'évaluation du travail
- Les réponses aux troubles du comportement des délinquants
- Les statuts respectifs des psychologues et des psychothérapeutes
- La prise en charge des enfants des rues

- L'assistance et la médiation avec les familles en difficultés.

- L'élaboration des fiches de postes et le partage des responsabilités.

Ce que nous avons suscité :

- Un espoir pour instituer positivement l'organisation de la protection de l'enfance
- Des idées pour une formation en fonction des spécificités des établissements
- Des demandes d'échanges avec d'autres pays
- Des informations intéressantes dans la perspective de l'entrée dans l'Union Européenne.
- Des échanges bénéfiques et enrichissants
- L'envie de mettre en pratique en Roumanie quelques unes de nos réflexions.
- De l'intérêt pour la formation des travailleurs sociaux.
- De l'optimisme.

PERSPECTIVES

Suite au bilan effectué le dernier jour, Madame CARIOU (ABC) a convenu avec Madame DRAGU et Madame MUNTEANU de faire venir à Brest à l'automne prochain, deux professionnels et deux universitaires roumains pour qu'ils puissent, après nos échanges, se rendre compte plus précisément :

- Du fonctionnement de certains services
- De l'organisation de la formation des travailleurs sociaux

Sur du plus long terme, il s'agit d'aider à l'élaboration d'un projet de formation des travailleurs sociaux (cadres et non cadres). Ceci ne peut s'envisager qu'avec l'aide de fonds européens. Fin juin 2004, une réunion « bilan-perspectives » se tiendra à BREST à l'initiative de Monsieur KERDRAON et de Madame CARIOU (Président et vice-présidente d'ABC), réunion à laquelle seront conviés les représentants de l'UBO et de l'ITES. Gilles ALLIERES y participera.

En ce qui concerne la sauvegarde, deux éléments sont à prendre en considération :

- Sur le plan local, il est important de soutenir des associations brestoises animées par des idéaux identiques aux nôtres. En déléguant un de ses cadres, la Sauvegarde a répondu présente.

- A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas la suite de notre intervention. Mais si d'aventure il s'agissait de s'engager sur le plan de la formation, la sauvegarde par l'intermédiaire de l'ITES, y aurait toute sa place, notamment pour défendre, à mon sens, la formation en alternance.

Pour conclure, je m'adresse à Sylvie CARIOU qui sera aussi destinataire de cet article :

« Madame, cela a été un réel plaisir de travailler avec vous ».

Nouvelle grille

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3						■				
4								■		■
5						■				
6		■			■	■				
7					■				■	
8										■
9				■	■					■
10										

Horizontal

- 1 Réputé bon
- 2 Qui a la propriété d'éviter la propagation
- 3 Briser une révolte – Greffe
- 4 Peut être intérieur et personnel
- 5 Technique de peinture – Evidente
- 6 Révolution – Dieu belliqueux
- 7 Palpe – Invalidité
- 8 Araignées
- 9 Jeu – Commune de montagne
- 10 Bien en chair

Vertical

- A Il est souvent trompeur
- B Posture de yoga – Fleuve italien
- C Raison profonde
- D Peuplés de jeunes poissons
- E Peu fréquents
- F Congés phonétique – Prénom
- G Sursaute
- H Département – Sans délais
- I Jaunisse – Manche
- J Issue – Orient

Georges Malo,

Notre fondateur-explorateur,

Le nom de Georges Malo est lié pour toujours à celui de Jean Charcot, nom du CMPP qu'il fonda avec Françoise Dechosal et Lucienne Bruvry en 1966.

Le choix de ce nom était très chargé de sens et représentait tout une partie de la personnalité de celui qui s'était arrêté sur ce personnage célèbre, grand explorateur de la neurologie et de la psychiatrie, prenant une place non négligeable dans la découverte freudienne.

Mais il ne faut pas oublier le fils, Jean-Martin, explorateur de terres inconnues et rendu célèbre par son « Pourquoi pas ».

Georges Malo va être à l'origine de la création d'une série impressionnante et variée d'associations, d'établissements, de services.

Dans les années qui suivirent la fondation du C.M.P.P, il y eut la naissance de l'école des rééducatrices et rééducateurs avec Claude Chassagny et sa nouvelle méthode dite de « Pédagogie Relationnelle du Langage », celle de l'école d'éducateurs de Brest, celle de l'Association Nationale des C.M.P.P. dont il fut le premier président, et un peu plus tard celle de l'E.M.T. Jean-Louis Etienne devenu plus tard I.R. (institut de rééducation pour les enfants d'intelligence normale ayant des troubles du comportement).



Explorer, créer, naviguer, les trois lignes de force de l'action de Georges Malo, et si la navigation contient une part de découverte, elle nécessite aussi de garder le cap, et celui-ci se résumait en deux mots clé :

« l'équipe pluridisciplinaire ».

L'équipe est très proche d'un équipage avec son capitaine, ce qui suppose solidarité, cohésion, convivialité.

La dimension pluridisciplinaire est la garantie d'un service de qualité, ce qui veut dire : sens de l'accueil, respect de points de vue différents, prise en compte des différentes dimensions de la personne, élaboration collective d'une réflexion et d'un projet.

Le rêve de Georges Malo était d'importer ce modèle dans d'autres secteurs de l'aide aux personnes et en particulier pour les personnes âgées qui auraient pu être accueillies par une équipe qui fasse d'abord un bilan pluridisciplinaire et élabore un projet global qui intègre tous les aspects de la personne.

Georges Malo était habité par ce désir d'innovation qui le poussait à être souvent à l'initiative de groupes de recherche, de livres (comme celui sur les C.M.P.P.), de thèmes de congrès, de modalités nouvelles de travail, de rencontres, de réflexions.

Jusqu'à son départ en retraite cet état d'esprit l'a animé et son absence se fait cruellement ressentir car nous aurions besoin d'autres Georges Malo pour défendre les valeurs qui sont les nôtres et qui semblent remises en cause de plus en plus.

En effet, on nous interroge sur la pertinence pluridisciplinaire, qui est le cœur de notre conception de la qualité des soins.

La société, on le sent bien, est en profonde mutation et nous avons besoin de penser l'articulation entre de nouvelles exigences émanant des pouvoirs publics mais aussi des familles, et nos pratiques.

Georges Malo représente aussi notre avenir car il était toujours à l'écoute de ces mouvements profonds et tentait souvent d'anticiper, de voir plus loin et n'hésitait pas à se lancer dans l'action avec tous les risques que cela comporte.

Il nous restera donc cette image de capitaine qui doit garder le cap malgré les tempêtes et faire des choix quelquefois douloureux sans changer de direction, ce qui est la définition même de l'éthique.

**P.A. DARAS, Médecin directeur,
C.M.P.P. Jean Charcot - Brest**

Le SESSAD de l'Institut Jean-Louis Etienne

En septembre 2002 s'est ouvert un nouveau service à l'Institut Jean-Louis Etienne, le Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD)- le « à domicile » étant à entendre non pas tant comme en lien avec le lieu d'habitation familial que comme en lien avec le lieu scolaire ordinaire par opposition au lieu spécialisé qu'est l'IRP.

La création de ce service est intervenue suite à une demande très forte de l'Education Nationale, d'un suivi médico-social en milieu scolaire ordinaire pour « des enfants présentant des difficultés psychologiques ou psychiques dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbaient gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, et ce, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant de la normale ». Cette définition (extraite d'un document de l'AIRe qui est l'association nationale des IR) est également valable pour les enfants et adolescents qui sont pris en charge à l'IRP, mais le Sessad intervient en amont sur des situations de moindre gravité avec pour objectif un maintien de l'enfant en milieu scolaire ordinaire et, en aval, pour consolider le retour en milieu scolaire ordinaire d'enfants venant de l'IRP.

Dans le département du Finistère d'autres Sessad-IR avaient été créés récemment à l'occasion de restructurations partielles des deux autres instituts de Rééducation du département (nommément, Trévidy à Morlaix et Marguerite le Maître à Quimper).

Ces créations devaient se faire par redéploiement de moyens pour les 2/3 et par l'attribution de moyens nouveaux pour 1/3. La restructuration qui s'en est suivie à l'institut a donné la configuration actuelle, à savoir :

- 36 places à l'IRP pour les 6 - 16 ans
- 16 places au Sessad pour des enfants et adolescents de 5 à 18 ans.

L'équipe du Sessad, qui depuis mars 2003 est sise au 5 rue de Lanredec à Brest, comprend, outre la direction de l'Institut :

- un ¼ temps de secrétariat
- 2 temps pleins d'éducateurs spécialisés
- un ½ temps de psychologue-psychothérapeute
- un 0,19 ETP de psychiatre
- un 0,38 ETP d'enseignant spécialisé
- quelques heures d'ouvrier d'entretien par mois.

Pour d'autres besoins comme l'orthophonie ou la psychomotricité nous faisons appel à des prestataires extérieurs.

Les membres de l'équipe sont issus de l'IRP (hormis le psychiatre) et connaissent bien le type de difficultés rencontrées par les jeunes. Par rapport au travail qui s'effectue à l'interne à l'IRP, une des spécificités du travail du Sessad est l'importance des liens de partenariat avec les écoles, les collèges et autres instituts de formation, et leurs enseignants.

Les scolaires que nous suivons bénéficient d'une décision de la CDES (Commission Départementale de l'Education Spéciale), proposant aux parents un suivi par le Sessad. Ceux-ci décident ensuite de faire, ou non, l'inscription de leur enfant au service. Dès la fin de l'année 2002, le service était complet.

Jacques MICHEL
Directeur de l'Institut

La vie des établissements

SAE

Septembre 1974 – Septembre 2004

Le SERVICE d'ACTION EDUCATIVE a 30 ans

Le 4 septembre 1974 un groupe de pionniers pose les bases de ce qui sera le SAE (Service d'Action Educative) à Brest. D'abord implanté au 39 rue du Cdt DROGOU avant de migrer et d'être toujours au 120 de la même rue.

30 ans, c'est l'âge de la maturité. Maturité liée au travail accompli, aux pratiques mises en œuvre et aux actions conduites. 30 ans de présence et d'accompagnement auprès des enfants et de leur famille. Il nous a semblé nécessaire et souhaitable de nous arrêter un instant sur toutes ces années, à la fois pour nous souvenir, se rappeler et construire avec tous les acteurs des différentes époques du service et ceux avec lesquels nous oeuvrons aujourd'hui.

Nous avons depuis la mi-mars constitué un groupe de travail que nous avons baptisé le groupe du « trentenaire » qui propose des idées de contenu pour marquer cet anniversaire.

A ce jour nous avons retenu la date du 4 novembre 2004, pour fêter cet anniversaire. Anniversaire que nous souhaitons d'abord et avant tout convivial et chaleureux avec deux temps forts :

- Le matin du 4, *Séquence Emotion* : retrouvailles entre tous les anciens professionnels qui ont travaillé au service depuis 30 ans et les professionnels actuels. Temps de rencontre et d'échange autour de supports (photos, articles de presses etc....) ; rencontre au 120, avec apéritif et déjeuner sur place.
- L'après midi dans les locaux de l'ITES de Guipavas, *Séquence Réflexion* : avec deux ou trois temps forts à savoir « *se souvenir d'où l'on vient* » (histoire des faits marquants ayant jalonné le service ; pour « *comprendre ce que nous sommes devenus* » (à quoi avons-nous contribué et qu'est-ce que nos pratiques nous permettent de dire aujourd'hui) ; et « *construire et accompagner les actions de demain* ». Cette séquence réflexion s'entend avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels, invités à l'initiative des professionnels du service.

Voilà ce que l'on peut dire sur cet événement qui se veut d'abord et avant tout un temps de convivialité, la joie de se retrouver ensemble avec les « *anciens* » du service, espace d'échange autour de nos souvenirs communs et une volonté de faire la fête ensemble.

Emmanuel FAYEMI
Directeur

J'AIME - J'AIME PAS

RECENSION

Le Dr Jean-Claude GRULIER, psychiatre au CMPP la Communauté, vient de publier aux éditions l'Harmattan un savoureux petit livre qui retrace ses années d'enfant de troupe.

Pour ne pas dénoncer avec acrimonie la bêtise des encadrants adultes, l'auteur reprend le langage gouailleur de ses douze ans. Cela donne un récit truculent et tendre. Le rire et la dérision qui avaient permis à l'enfant-soldat de supporter la répétition des corvées et des humiliations, allègent l'évocation de la lourdeur militaire subie par des adolescents.

Au début des années soixante, des appelés, instituteurs de profession, portés par la sottise ambiante, deviennent de gentils persécuteurs. Voilà un bel exemple de maltraitance institutionnelle à faire méditer à tout éducateur en formation, voire à tout candidat voulant entrer à l'ITES.

« *Les années bleues de Martial COOLICOT* »
-Editions l'Harmattan-

ESSEL



LE SENS D'AMELIE

J'AIME - J'AIME PAS

« Printemps, été, automne, hiver et... printemps ».

Comédie dramatique de Kim-Ki-Duk

1 h 43 mn

J'aime ces films un peu parenthèses.

On stoppe un peu le temps qui passe trop vite.

Je vous propose de goûter au plaisir de stopper ce temps. De le prendre pour vous. D'écouter, d'observer, de sentir, de regarder.

Je vous propose de vous laisser emmener dans un pays lointain qu'est la Corée du Sud.

Et je vous propose de partager un de mes derniers coups de cœur. Pas un coup de colère, pas un coup de blues, pas un coup de soleil, un coup d'émotions et de jolies images...

Le titre dit tout. « *Printemps, été, automne, hiver et... printemps* ». Quelle promesse de poésie, quelle sagesse de retourner un peu ce qui semble normal et d'assister à cette nature qui scande nos vies...

Le dernier film de Kim-Ki-Duk est un régal, un bonheur pour les yeux, une touche de modestie, un brin de sagesse sur nos vies qui tourbillonnent.

C'est l'histoire d'un maître zen et de son disciple qui vivent au cœur d'un temple bouddhiste. Au fil des saisons, leurs sentiments évoluent, l'amour fait place à la jalousie, la sérénité au désespoir.

Tout y est, les couleurs, les chemins de traverse, les sourires, les silences. Oh, oui les silences où tout est joliment dit sans mots.

Peu de dialogues, tout est dans le ton du récit, dans les gestes, dans les états d'âme, dans les mouvements.

Avec un sens de l'image superbe, le réalisateur nous entraîne dans un parcours initiatique, à la fois solidement balisé et souvent surprenant.

Laissez vous porter par les photos sublimes et la lenteur des corps qui savent exister au monde. L'honneur, la maîtrise de soi, la sagesse, l'amour sont au cœur de cet inattendu cadeau coréen.

C'est un petit bijou à voir absolument sur grand écran...

Et j'aime bien les parenthèses qu'on imagine plus longues qu'une heure et demie. Quel espoir au milieu du temps qui, décidemment, tourbillonne.

Laëtitia DEGOUYS
Formatrice - ITES

La réforme de la Formation professionnelle Continue...

Annoncée à l'automne, la Loi relative aux modifications du cadre de la Formation Professionnelle Continue et du Dialogue Social est officielle depuis le 4 mai 2004.

Des changements importants sont prévus par ce nouveau texte. Nous notons des avancées mais il faudra attendre le décret d'application afin de savoir comment peuvent se traduire ces nouveautés.

A savoir (petit rappel) :

- Création d'un nouveau droit individuel : le **D.I.F.**
- Création du **contrat de Professionnalisation**
- Mise en place de **période de Professionnalisation**
- De nouvelles orientations pour l'élaboration du P.A.U.F. selon 3 axes :
 - Les **actions d'adaptation au poste de travail**
 - Les **actions de formations liées à l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi**
 - Les **actions de développement des compétences.**

Avec une nouveauté, la possibilité de se former hors temps de travail avec dédommagement. Cette mesure nécessite un accord d'entreprise.

Pour notre secteur, il nous faut attendre aussi l'accord de branche qui permettra aussi d'y voir plus clair pour l'application de ces nouvelles orientations.

Certes, le temps nous presse car cette loi doit être applicable au P.A.U.F. 2005 et dès le 30 septembre avec la disparition des Contrats de Qualification, par exemple !!!

Un article de la Lettre de Promofaf de cet hiver présente clairement l'articulation de la Loi.

Pour le Comité d'Entreprise - Hubert MICHARD
Membre de la Commission Technique Formation



LA RÉFORME DE LA FPC

Une loi déclinant l'accord interprofessionnel signé par les partenaires sociaux le 20 septembre 2003 est en préparation et prévue d'ici la fin de l'année. Un objectif: permettre aux salariés de se former tout au long de la vie.

Pour l'heure, l'accord du 20 septembre ne s'applique pas aux associations de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif qui se situent hors du champ d'application des accords interprofessionnels (signés par le MEDEF). Cependant, sur la base de cet accord, une loi est en préparation. Cette loi prévue d'ici fin 2003 va redessiner de façon importante le cadre législatif de la formation qui date de 1971. Des négociations propres aux branches interviendront après promulgation de la loi.

En attendant la loi, revue des principaux changements attendus.

LE DIF, un nouveau droit individuel

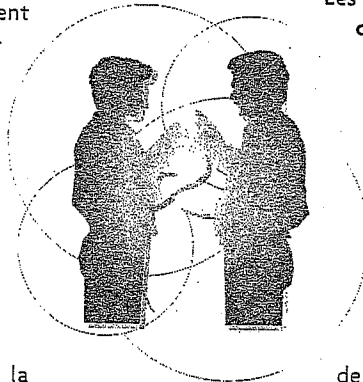
Ce nouveau droit individuel à la formation (DIF) garantit à tout salarié l'accès à 20 heures de formation par an, cumulables sur 6 ans. Mis en œuvre par le salarié avec l'accord de l'employeur, la formation pourra s'effectuer en totalité ou en partie dans ou en dehors du temps de travail. Si la formation se réalise en dehors du temps de travail, elle donne droit à une allocation de

formation. Les différents coûts sont à la charge de l'entreprise et imputables sur sa participation au développement de la formation professionnelle.

Les formations en alternance deviennent les contrats et périodes de Professionnalisation

Le contrat de professionnalisation remplace l'ensemble des formations en alternance (contrats d'adaptation, d'orientation et de qualification). Le projet de loi précise que « tout jeune de 16 à 25 ans peut compléter sa formation initiale dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ». Ce contrat est également ouvert « aux personnes sans emploi de 26 ans et plus dès lors qu'une professionnalisation s'avère nécessaire pour favoriser leur retour vers l'emploi ».

Le projet de loi prévoit également « la mise en place d'une période de professionnalisation qui a pour objet le maintien dans l'emploi de salariés en CDI ». Cette période de professionnalisation vise les salariés ayant 20 ans d'activité ou plus de 45 ans, les femmes reprenant une activité, les travailleurs handicapés...



Le plan de formation: trois types d'actions

Ces actions se répartissent ainsi:

Les actions d'adaptation au poste de travail. Elles se déroulent pendant le temps de travail.

Les actions de formations liées à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi. Elles se déroulent pendant le temps de travail. Elles peuvent cependant dépasser l'horaire de référence dans la limite de 50 heures (par année et par salarié). Elles sont alors payées 50 % de la rémunération nette du salarié.

Les actions de développement des compétences. Elles peuvent se dérouler hors du temps de travail et donnent lieu à une allocation correspondant à 50 % de la rémunération nette.

Financement

Les employeurs d'au moins 10 salariés doivent consacrer au minimum 1.6 % de leur masse salariale au financement de la formation professionnelle (au lieu de 1.5 aujourd'hui): 0.20 % au titre du CIF, 0.5 % à un OPCA au titre des contrats et période de professionnalisation et du DIF.

La contribution des employeurs de moins de 10 salariés passe à 0.40 % au 1^{er} janvier 2004, puis à 0.55 % au 1^{er} janvier 2005.

PUBLICATION

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Dominique ODOT

COMITE DE REDACTION

Michel	BELLET
Christine	BERTUCCI
Elisabeth	PRONOST
Jean-Marie	DUCHEMIN
Raymond	JABLY
François	MADOC
Laëtitia	DEGOUYS
Marie	SIMON

DESSINS

Eric APPERE

Kaléidoscope



Kaléidoscope est édité par l'association pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère

14 rue de Maupertuis, 29200 Brest

tél. 02 98 42 19 42, fax 02 98 42 11 86, e-mail : dg@adsea29.org, site web : www.adsea29.org